

Séance extraordinaire du 21 juillet 2016

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce vingt et unième jour de juillet deux mille seize (21-07-2016) à 17 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-sept heures vingt-cinq (17 h 25) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résiliation de contrat de préparation et d'entretien des terrains de loisirs pour défaut – Technic-Expert
3. Octroi de contrat – Les Entreprises d'espaces verts stéphanois inc. – Préparation et entretien des terrains de loisirs de la municipalité

Période de questions

4. Clôture de la séance

2016-07-316

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 21 juillet 2016

2. Résiliation de contrat de préparation et d'entretien des terrains de loisirs pour défaut – Technic-Expert

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a accordé le contrat pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs à la compagnie Technic-Expert le 7 mars 2016 par sa résolution 2016-03-101;

CONSIDÉRANT que la directrice des loisirs doit constamment veiller à l'exécution du contrat auprès de Technic-Expert et que, malgré la tenue de deux (2) rencontres et d'un avis transmis le 6 juin, l'entrepreneur n'exécute pas le contrat d'entretien à la satisfaction de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris acte de l'avis transmis à l'entrepreneur, daté du 18 juillet 2016 et reçu par lui le même jour;

CONSIDÉRANT que, selon le rapport et les pièces justificatives subséquents déposés le 21 juillet par la directrice des loisirs, les travaux demandés ne sont toujours pas effectués à la satisfaction de la municipalité, et ce, malgré un délai de trois (3) jours accordé à l'entrepreneur;

2016-07-317

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès résilie le contrat de préparation et d'entretien des terrains de loisirs à compter de ce jour.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise par courriel et courrier à l'entrepreneur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Octroi de contrat – Les Entreprises d'espaces verts stéphanois inc. – Préparation et entretien des terrains de loisirs de la municipalité

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2016-07-317, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a résilié le contrat pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le président des Entreprises d'espaces verts stéphanois inc. a manifesté son intérêt de reprendre le contrat pour la fin de la saison 2016, et qu'il a confirmé sa disponibilité du 22 juillet 2016 au 30 septembre 2016;

2016-07-318

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Les Entreprises d'espaces verts stéphanois inc. le contrat pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité pour le reste de la saison 2016, soit du 22 juillet au 30 septembre 2016, au montant de 21 700,37 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 17 h 26
Fin : 17 h 26 (pas de question)

Séance extraordinaire du 21 juillet 2016

4. Clôture de la séance

2016-07-319

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier, et résolu que la séance soit levée à 17 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière